

C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINE DES MARCHES D'ASSURANCES

Le Président

CONSEIL DES MINISTRES DES ASSURANCES

DECISION N° - 0 0 0 0 6 /D/PCMA/PCE/2010

Portant nomination d'un membre suppléant à la Commission Régionale du Contrôle d'Assurances (CRCA), représentant les Directions Nationales des Assurances.

LE CONSEIL DES MINISTRES DES ASSURANCES,

Vu le Traité Instituant une Organisation Intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats Africains,

Vu l'article 3 alinéa h du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres de la CIMA,

Vu les statuts de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA),

DECIDE:

<u>Article 1er</u>: Est nommée membre suppléant de la Commission Régionale du Contrôle des Assurances (CRCA) représentant les Directions Nationales des Assurances, <u>Monsieur James REDOMBO</u>, de nationalité Gabonaise, Directeur National des Assurances en remplacement de Monsieur <u>YAMA-LEGNONGO Jean-Baptiste</u>.

<u>Article 2</u>: La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Conférence.

Fait à N'Djaména, le

Pour le Conseil des Ministres

Le ésident

Charles Koffi DIBY